

La soutenance de mémoire - *orientation anthropologie* - de

Madame Emmanuelle Piachaud

Des Hommes et des Sangliers

Comment les clôtures limitent les relations entre les agriculteurs et la faune dans la région du Mandement genevois

21 novembre 2013 à 10h00

Institut d'ethnologie - auditoire
Saint-Nicolas 4 – 2000 Neuchâtel

Directeur de mémoire : Philippe Geslin
Expert : Fabian Rochaix

Résumé :

Cette étude concerne les clôtures électriques installées dans le Mandement genevois pour diminuer les dégâts causés par les sangliers dans les espaces cultivés. La viticulture est au centre de cette recherche car les frais occasionnés par les dégâts aux cépages précieux du vignoble genevois ont conduit à la mise en place, au début du XXI^e siècle, d'une gestion tridimensionnelle par les autorités cantonales. Les trois volets de cette gestion étatique concernent la protection des cultures par les clôtures, la régulation des populations de sangliers et les compensations financières données aux agriculteurs victimes de dégâts. La méthode de l'anthropotechnologie m'a permis de prendre pour objet d'étude la clôture pour comprendre les multiples paramètres intervenant dans la situation locale, puis de faire émerger les différentes influences du symbolique et du pratique sur les liens existant entre les paysans et les sangliers, mais aussi entre les Genevois et la Nature. Je mets en avant dans cette étude l'inadéquation des clôtures avec les représentations paysannes, ainsi que les contraintes pratiques que cette mesure impose aux agriculteurs, qui restent en désaccord avec l'utilisation répandue de cette technique dans la région, malgré son efficacité aujourd'hui démontrée. Je développe le volet de la régulation en m'intéressant aux nombreuses controverses issues de la fonctionnarisation de la gestion de la faune qui résulte de la votation populaire cantonale de l'arrêt de la chasse en 1974 : après deux générations, beaucoup de paysans n'ont toujours pas accepté de ne pas pouvoir défendre eux-mêmes leurs cultures et d'être obligés de se protéger pour ne pas subir l'invasion des animaux sauvages. J'aborde brièvement le volet de la compensation pour montrer que l'aspect financier qui guide les décisions cantonales est très mal vécu par les paysans. Dans cette recherche d'autres animaux ont fait irruption dont la présence et l'expansion rappellent que l'espace n'est pas extensible. Si le sanglier est en effet le seul animal régulé à Genève, d'autres espèces sauvages débordent sur le territoire domestiqué : l'espace des agriculteurs. Ce groupe professionnel a le sentiment d'être sacrifié au profit du bien-être de la faune sauvage et des citoyens qui prônent l'écologie et la protection de la nature, sans avoir une idée réaliste de la situation réelle des dégâts, du nombre de sangliers éliminés annuellement, du coût de la gestion de la faune et même de l'utilité des clôtures électriques qui parsèment pourtant le paysage rural cantonal.